

**COMMUNICATION DU 13 MARS 2020**

---

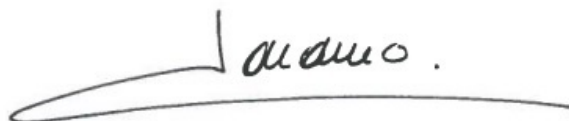
**CORONAVIRUS**

---

La Commission nationale du débat public, à la suite des annonces du Président de la République du jeudi 12 mars 2020, décide que

- En application des consignes nationales, et afin de limiter l'exposition de nos équipes comme de nos interlocuteurs, aucune réunion publique (ce qui ne concerne pas les ateliers de travail sur inscription préalable avec un nombre limité de participants) ne sera organisée par la CNDP jusqu'à nouvel ordre,
- Dans la mesure où les débats publics ne sauraient se tenir uniquement sous forme numérique, la CNDP adaptera leurs calendriers afin de permettre ultérieurement l'organisation de réunions publiques en présentiel,
- Afin de limiter l'exposition des garants et membres de commissions particulières de la CNDP, actuellement en mission sur l'ensemble du territoire, la CNDP recommande de se tenir strictement aux consignes gouvernementales, de limiter au maximum les événements publics, l'usage des transports publics et de privilégier les contacts sous forme audio ou vidéo.

La Présidente



Chantal Jouanno